

Le capricorne asiatique : faut-il en avoir peur ?

Mercredi 3 octobre 2018



à l'hepia

* * * * *



Position des Cantons de Genève et Vaud

Roger Beer

Chef du secteur des forêts et des arbres isolés

Thomas Zumbrunnen

Aménagiste forestier cantonal (Vaud)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



Département du territoire (DT)
Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN)
Secteur des forêts et des arbres isolés



Situation

* * * * *

- En fait, pas encore de cas à Genève
- Coordination étroite avec le Canton de Vaud
- Cas de Divonne avec proximité vaudoise et genevoise, sur la Commune de Céligny (GE)
- Belle illustration de complémentarité confédérale
- Vaud davantage concerné que Genève, mais réaction commune
- Essences concernées : érables, saules, peupliers, bouleaux, platanes et **marronniers**





Préambule

- Le dispositif vaudois a pour but la prévention et non la lutte contre le capricorne asiatique, aucun capricorne asiatique n'ayant été détecté à ce jour dans le canton de Vaud
- Le dispositif vaudois est l'extension du dispositif français lié au foyer de Divonne-les-Bains (conformément au cadre légal européen et suisse)
- Le pilotage du dispositif est assuré par le service cantonal des forêts
- La mise en œuvre des mesures est assurée par les communes concernées (pour les boisés hors forêt) et le service cantonal des forêts (en forêt)

Le Canton de Vaud réagit

* * * * *



Mesures prises

- Délimitation d'une **zone tampon** (2 km de rayon par rapport au foyer de Divonne) dans laquelle s'appliquent les mesures suivantes:
- **Quarantaine:** interdiction de sortir de la zone tampon tout matériel végétal ou ligneux des espèces spécifiées pour éviter la propagation éventuelle du capricorne
- **Surveillance:** surveillance régulière des boisés des essences à risque pour détecter un éventuel cas sur territoire vaudois
- **Information / sensibilisation** de la population et des entreprises de la branche verte actives dans la région pour faire connaître le dispositif de quarantaine et favoriser la détection d'un éventuel cas sur territoire vaudois



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

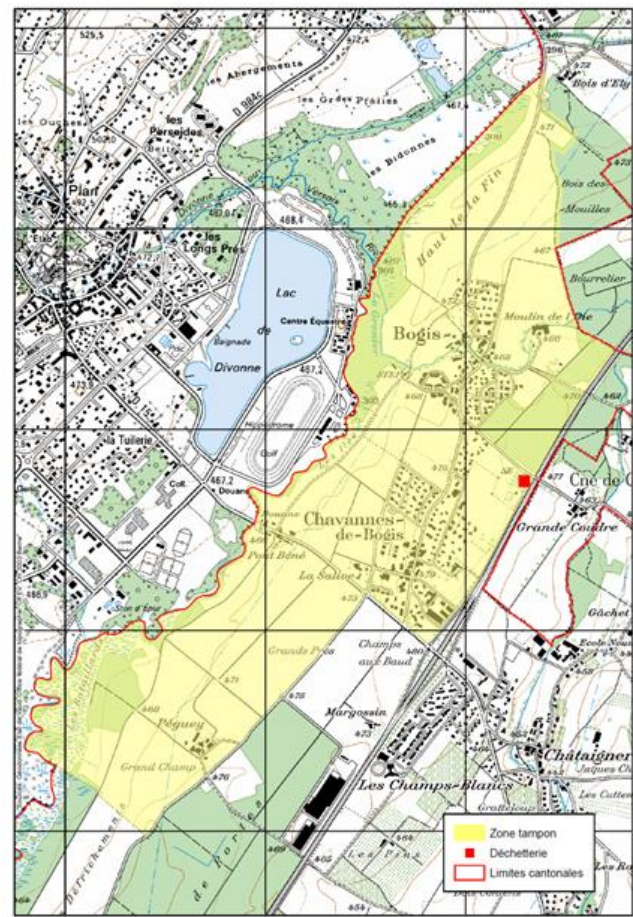


Département du territoire (DT)
Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN)
Secteur des forêts et des arbres isolés

04.10.2018 - Page 4

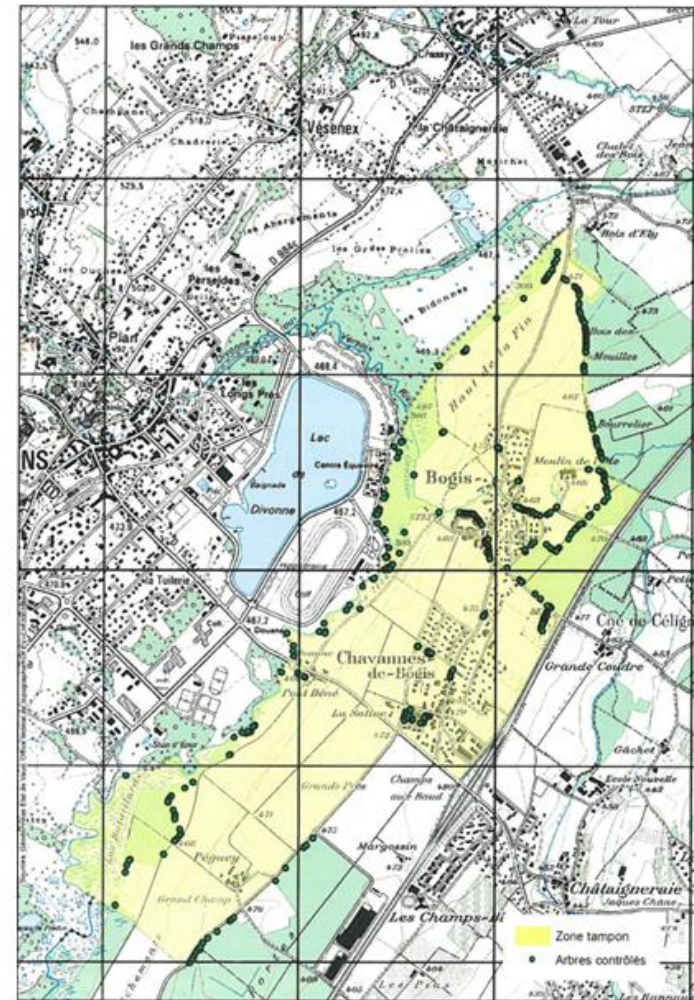
Quarantaine

- Il est interdit de sortir de la zone tampon tout matériel végétal ou ligneux des espèces spécifiées (matériel à risque)
- Les particuliers et les entreprises peuvent amener leur matériel à risque à la déchetterie intercommunale
- Le matériel à risque y est broyé puis évacué par le service communal



Surveillance

- Surveillance organisée par le service cantonal des forêts
- 2 inspections par année: printemps et automne
- Surveillance visuelle des lisières et arbres isolés (essences hôtes prioritaires: bouleaux, érables, platanes, peupliers et saules)
- En 2017: 400 arbres ou groupes d'arbres recensés, tous négatifs



Conclusions et suite des opérations

- Aucune présence de capricorne asiatique n'a été constatée pour l'instant sur territoire vaudois mais...
- ... la surveillance visuelle et exhaustive des boisés à risque ainsi que le contrôle des prescriptions de quarantaine restent compliqués
- ... si une propagation «naturelle» depuis Divonne est peu probable, quid des propagations «accidentelles» (p.ex. sur des véhicules)?
- La collaboration et les échanges avec les collègues de la DRAAF et de la Confédération sont bons
- Le dispositif restera en place au minimum jusqu'en 2021 (érable infesté découvert à Divonne en 2017)

Conclusion

* * * * *

- Le Canton de Vaud a réagi en associant Genève
- Genève s'associe à la surveillance pour la partie de son territoire (une lisière)
- Approche confédérale : autonomie territoriale, mais solidarité d'intervention
- Surveillance concertée, communication permanente et action complémentaire
- Bonne collaboration entre collègues de la DRAAF, de Genève et de la Confédération

Et merci de votre attention !

* * * * *



Guide d'identification de capricornes asiatiques

*Description, symptômes d'infestation
et risques de confusion*



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Service phytosanitaire fédéral SPF



Institut fédéral de recherches sur
la forêt, la neige et le paysage WSL



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



Département du territoire (DT)
Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN)
Secteur des forêts et des arbres isolés

04.10.2018 - Page 9